

Copie envoyée à JR, 21.4.76  
Le.AMBASSADE DE SUISSE  
AU MAROC

RABAT, le 6 avril 1976

Boîte postale 169  
Tél. 246-95 et 310-24Réf.: 461.5. - T/mby  
551.64.C O N F I D E N T I E LDirection politique  
du Département politiqueB e r n e

cin	15	KH	LC	VG			c/a
Date	13.4	21	27.4				27.4
Vis	3	W	LC	✓			✓
EPD	13. April 1976						
Ref.	p. B. 15. 21. Maroc.						

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser en son temps copie de ma lettre du<sup>X</sup>9 décembre 1975 à la Direction du droit international public concernant un conflit qui menaçait de se produire entre la société Royal Air Maroc et la compagnie Swissair au sujet d'autorisations de vol que la première avait accordées à la seconde afin que celle-ci reçoive sa part du trafic extraordinaire entre le Maroc et La Mecque à l'époque du pèlerinage.

Sur la base d'expériences faites antérieurement et qui m'avaient permis de mesurer l'extrême sensibilité tant du Ministère des Affaires étrangères que de la Direction de l'air, il ne m'avait pas paru opportun de brusquer celle-ci en insistant trop sommairement sur le respect de ses engagements. Cette manière de faire aurait pu nous conduire à une impasse, car les Marocains, et la suite des événements l'a prouvé, étaient dans cette affaire d'entière bonne foi.

Les ménagements dont j'ai usé vis à vis de l'administration marocaine ont porté leurs fruits.

Vous pouvez en juger par le rapport ci-joint que j'adresse à la Division du commerce au sujet du succès qu'a remporté ici la présentation, par la fabrique d'avions d'Altenrhein, d'un modèle d'avion d'école à usage tant civil que militaire.

-/-



- 2 -

Ce succès est dû en grande partie à l'extrême bonne volonté avec laquelle la Direction de l'air a accueilli les démarches que j'ai faites auprès d'elle pour préparer la venue des experts de la société de vente d'Altenrhein, Aadastral S.A. à Genève.

Si je paraîs attacher une certaine importance à ce cas et si j'attire encore une fois votre attention personnelle sur ce qui s'est produit, c'est que je ne peux pas m'empêcher de trouver qu'à mesure que les années s'écoulent, il se manifeste du côté de notre administration centrale un penchant de plus en plus marqué à limiter l'initiative et la liberté d'action des Ambassadeurs et à substituer aux démarches que leur suggèrent leur jugement et les expériences qu'ils font sur place des formules rigides imposées par la Centrale.

[Comme j'arrive au bout de ma carrière, je me sens qualifié pour dire que] cette évolution n'ajoutera, si elle se poursuit, rien à l'efficacité de nos services diplomatiques.

Les hommes, les moeurs, les organisations de toutes sortes, etc., varient beaucoup d'un continent et d'un pays à l'autre et je suis convaincu qu'un diplomate consciencieux doit se donner la peine d'apprendre à les connaître pour pouvoir régler le caractère et le style de ses démarches sur le comportement et la sensibilité des partenaires auprès desquels il est appelé à défendre les intérêts de son pays.

Nous avons en Suisse une tendance à nous cantonner dans un juridisme rigide qui correspond bien à notre mentalité, mais qui convient plus rarement à celle des autres, qui préfèrent des façons plus souples et plus enveloppées.

Je ne voudrais pas manquer d'ajouter que j'ai toujours eu le sentiment que ma manière de voir était comprise de la section qui a charge des affaires politiques, mais qu'en revanche nos collègues voués à des tâches plus spécialisées et plus techniques n'apprécient pas la chose dans la même mesure.

Pour "Florian  
lässt grüssen..." ?

- 3 -

Je crois pour cette raison qu'il serait utile que les instructions de Berne à nos postes à l'étranger soient toujours contrôlées et filtrées par votre Service.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



(de Tribolet)